



## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 6 mars 2023

Le lundi 6 mars 2023, à 19h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 28 février 2023.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS

### Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISO, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY.

### Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance

Mme Julie CABOT durant toute la séance

Mme Anissa GHADI durant toute la séance

M. Florentin LETISSIER, à partir de la question Q14 2023 02

Mme Sinda MATMATI durant toute la séance

Mme Olivia POLSKI, jusqu' à la communication : Etat des lieux du logement dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et stratégie municipale

M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance

### dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ

M. Amine BOUABBAS

Mme Catherine CHEVALIER

M. Jérôme MARCHAND

M. Guillaume DURAND

M. Pierre RABADAN

Mme Hélène MERMBERG

### Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Eric AZIERE

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE jusqu'à la communication : Etat des lieux du logement dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et stratégie

M. Maxime COCHARD

M. Florentin LETISSIER jusqu'à la délibération 2023 DDCT 22



--	--

CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

**Ordre du jour**

**14 2023 04** Approbation d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

**14 2023 01** Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 29 novembre 2023

**Communication Investissement Localisé 2023**

**Mme Carine PETIT rapporteure.**

**14 2023 02** Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de neuf associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC)

**2023 DAE 28** Budget Participatif – Subventions (327 000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire

**2023 DDCT 10** Subventions (124 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à dix-sept associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

**2023 DDCT 12** Attribution d'une subvention l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association

**2023 DDCT 22** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 euros pour 20 projets associatifs)

**M . Elliot DE FARAMOND rapporteur**

**2023 DU 32** Cession à la SEM PariSeine de 3 biens à Paris 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> dans le cadre de l'expérimentation d'une démarche de promotion publique

**Communication : Etat des lieux du logement dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement et stratégie municipale**

**14 2023 03** Règlement de la commission logement de la mairie du 14<sup>e</sup>

**2023 DLH 24** Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par 3F Résidences

**2023 DLH 51** Location de l'immeuble 78-82 rue Daguerre et 13-17 rue Fermat 14<sup>e</sup> à Paris Habitat OPH-Bail emphytéotique

**2023 DLH 68** Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues

**Mme Agnès BERTRAND rapporteure.**

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023**

**2023 DSP 1** Subventions (531 000 euros) à 2 associations avec conventions et avenant: faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs

**2023 DASCO 1** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros)

**2023 DFPE 12** Subventions (1 877 918 euros) avenant n°1 à l'association La Croix Rouge Française (92 120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

**2023 DFPE 25** Subvention (84 615 euros), avenant n°3 à l'association La Porte Entr'ouverte (14<sup>e</sup>) pour la crèche parentale La Porte Entr'ouverte (14<sup>e</sup>)

**2023 DFPE 47** Subvention (149 352 euros), avenant n°3 à l'association GRIBOUILLE ALESIA (14<sup>e</sup>) pour la crèche collective Gribouille 11 ter /Quater rue d'Alésia (14<sup>e</sup>)

**2023 DFPE 59** Subvention (2 233 445 euros), avenant n°2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

**2023 DFPE 66** Subvention (8 667 628 euros), avenant n°4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19<sup>e</sup>) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance

**2023 DFPE 72** Subvention (7 134 846 euros), avenant n°2 à l'association ABC PUERICULTURE (16<sup>e</sup>) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

**2023 DFPE 81** Subvention (92 500 euros) et avenant à l'association Réseau Môm'Arte pour le fonctionnement des six antennes parisiennes

**M. Amine BOUABBAS rapporteur**

**2023 DAJ 1** Subvention (296 750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

**2023 DSOL 4** Aide alimentaire -16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725 €); 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00 €) pour 1 association, Conventions

**2023 DDCI 1** Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €)

**2023 DSOL 10** BPP 2016 et BPP 2022 : Subventions d'investissement (112 566 euros) et conventions pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires

**2023 DSOL 18** Subventions (244 140 euros) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'aide à l'accès droits

**2023 DSOL 35** Subvention d'investissement complémentaire pour les travaux de réhabilitation du pavillon Troubadour (association Bagagerie Solidaire 14)

**Mme Catherine CHEVALIER rapporteure**



Millésime

N° de page

--

--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

**2023 DAE 71** Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association Esperem (6<sup>ème</sup>) pour la gestion du Point Paris Emploi du 14<sup>ème</sup>

**2023 DAE 65** Subventions (167 600 euros) avec six associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

**2023 DAE 44** Subvention exceptionnelle (50 000 euros) à la Régie de Quartier Flora Tristan du 14<sup>ème</sup> et convention

### M. Jérôme MARCHAND rapporteur

**2023 DAE 21** Marché de la création Edgar Quinet (14e) attribution de la délégation de service public

**2023 DAE 51** Marché de la création Edgar Quinet (14e) - révision du règlement

**2023 DLH 78** Convention d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature à l'association « Atelier d'Artistes en Exil » (AAE) pour la mise à disposition d'un local situé 3-5-7 rue de Ridder (14e)

**2023 DEVE 13** Dénomination « Sentier Michel Piccoli » attribuée à l'actuel « sentier d'Arcueil » dans le Parc Montsouris (14e)

**2023 DU 56** Dénomination allée Mary Reynolds (14e)

### Mme Mélody TONOLLI rapporteure

**2023 DAE 81** Attribution d'une indemnité exceptionnelle à une kiosquière de presse parisienne - 4 429 euros - Signature de la convention afférente à cette indemnité

### M. Valentin GUENANEN rapporteur

**2023 DJS 37** Subventions (227.000 euros), convention et avenants avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits

### Mme Carine PETIT rapporteure

**2023 SG 7** Transformations Olympiques - Subventions (100 000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall et MAIF

### M Perre RABADAN rapporteur

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023**

**2023 DEVE 5** Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

**2023 DPE 4** Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions

**2023 DPE 5** Subventions (153 000 euros) et conventions avec 11 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »

**2023 DLH 69** Ancien Observatoire du Parc Montsouris (14e) - Convention d'occupation du domaine public et fixation du tarif d'occupation par l'Association Française d'Astronomie

**M. Guillaume DURAND rapporteur**

**2023 DDCT 3** Appel à projets politique de la ville - subvention de fonctionnement à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)

**2023 DDCT 4** Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1 516 326 euros pour 100 associations et la réalisation de 236 actions)

**2023 DDCT 11** Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires --subventions de fonctionnement (80 000 euros) à 9 associations

**2023 SG 6** Transformations Olympiques - Subventions (43 036 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 3 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle

**M. Zoubir GHANEM rapporteur.**

\*\*\*\*\*

Vœux

**V14 2023 01** Vœu déposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif : Les Toutous du Quartier

**Questions**

**Q14 2023 01** Question à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de Mme Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe 100% 14<sup>e</sup> relative à la consommation et aux économies d'énergie dans les bâtiments municipaux.

**Q14 2023 02** Question à Mme la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de Mme Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe 100% 14<sup>e</sup> sur la situation du gymnase Mouchotte.

**Q14 2023 03** Question à Mme la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de Mme Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe 100% 14<sup>e</sup> sur la réhabilitation de l'ensemble immobilier Paris Habitat Porte de Vanves.

\*\*\*\*\*



Millésime

N° de page

--

--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

### Vœux

**V14 2023 02** Vœu déposé par Mme Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu-e-s de la majorité municipale relatif au projet de la Région Île-de-France et du Rectorat de Paris de fusion des lycées François Villon, Jacques Monod et François Rabelais.

**V14 2023 03** Vœu déposé par Mme Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu-e-s de la majorité municipale relatif au projet de Carte Scolaire 2023/2024 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

**V14 2023 04** Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100%14<sup>e</sup> relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris

**V14 2023 05** Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100%14<sup>e</sup> relatif à la valorisation et plus particulièrement à la couverture du Marché des Puces de Vanves.

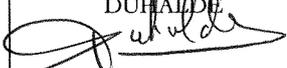
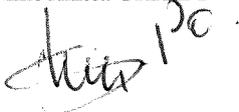
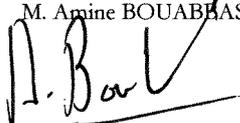
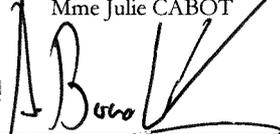
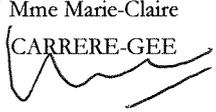
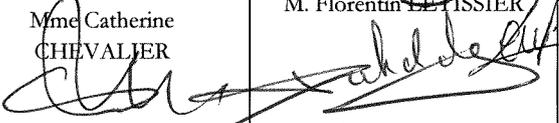
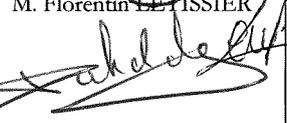
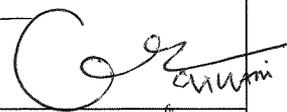
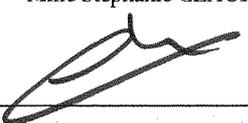
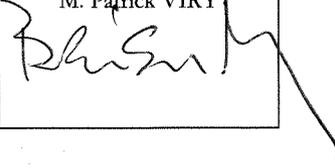


CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

Séance du 6 mars 2023

SIGNATURE DES MEMEBRES PRSENTS

M. Jean-François ALEXANDRE 	M. Maxime COCHARD 	Mme Sinda MATMATI 
M. Didier ANTONELLI 	M. Elliot DE FARAMOND 	Mme Hélène MERMBERG 
M. Eric AZIERE 	Mme Marie-Louise DUHAIDE 	Mme Sidonie PARISOT 
Mme Agnès BERTRAND 	M. Guillaume DURAND 	Mme Carine PETIT 
Mme Célia BLAUDEL 	Mme Anissa GHAIDI 	Mme Olivia POLSKI 
M. Amine BOUABASS 	M. Zoubir GHANEM 	M. Pierre BABADAN 
Mme Julie CABOT 	M. Valentin GUENANEN 	M. Hermano SANCHES RUIVO 
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE 	M. Thierry LE DEZ 	Mme Méody TONELLI 
Mme Catherine CHEVALIER 	M. Florentin LEYSSIER 	M. Cédric VILLANI 
Mme Stéphanie CLAUX 	M. Jérôme MARCHAND 	M. Patrick VIRY 



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/01**

Projet de délibération 14 2023 04 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-12 et 2511 - 10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 28 février 2023 adressée par Mme la Maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 06 mars 2023 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 28 février 2023 et l'ordre du jour complémentaire publié le 02 mars 2023 ;

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement du projet du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement :

2023 DFPE 81 Subvention (92 500 euros) et avenant à l'association Réseau Môm'Artre pour le fonctionnement des six antennes parisiennes;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

**DELIBERE**

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 14 2023 04 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	25 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	25
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/02**

Projet de délibération 14 2023 01 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 29 novembre 2022

Vu le projet 14 2022 21 du procès-verbal du Conseil d'arrondissement de la séance du 29 novembre 2022 adressé aux Conseillers d'arrondissement concomitamment à l'ordre du jour ;

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 14 2023 01 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	25 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	25
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/03**

Projet de délibération 14 2023 02 Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de neuf associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC)

Vu le projet de délibération 14 2023 02, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de faire procéder à l'inscription de neuf associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC);

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Eliott De Faramond, Adjoint à la Maire chargé de la vie associative et de la participation citoyenne.

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement ;

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 14 2023 02 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	25 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	25
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

NDM	Objet	DOMICILE dans le 14 / ACTIVITE principale dans le 14e	Adresse du siège social et/ou d'activités	Président(e)
ASSOCIATION SAVOIR-ETRE A L'ECOLE	Mener des actions d'intérêt général en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et les connaissances scientifiques en la matière	ACTIVITE DANS LE 14e	23 rue de Choiseul - 75002	M. Moorkens Pierre
ARGOS 2001	cette association a pour objet d'aider et soutenir des personnes souffrant de troubles bipolaires et de leurs proches, et les accompagner dans le processus de rétablissement ; représenter les patients bipolaires au sein des instances officielles ; faire connaître les troubles bipolaires auprès du grand public, des médias et de la classe politique afin de lutter contre la stigmatisation liée à cette pathologie ; favoriser l'insertion à part entière dans la société des personnes atteintes de troubles bipolaires ; diffuser des informations visant à mieux connaître et lutter contre la maladie afin de favoriser le rétablissement ; contribuer en tant qu'acteur aux projets de recherches scientifiques à toutes les phases de ceux-ci ou autres projets de grande utilité pour les troubles bipolaires ; créer et gérer des structures pouvant venir en aide aux patients atteints de troubles bipolaires ;	DOMICILE ET ACTIVITE principale dans le 14e	77 RUE du Faubourg Saint-Jacques-75014	M. GUILLOT Dominique
Association Comores Espérance	favoriser et contribuer au développement socioculturel des Comores	DOMICILE ET ACTIVITE principale dans le 14e	16 RUE Broussais -7014	Mme HASSANI ep. DJOUBEIRI Mariama
LA TRAVERSEE	accompagner des personnes en difficulté, touchées par la maladie, un deuil, une rupture affective ou professionnelle, qui sont pour beaucoup socialement exclues ou vivent l'isolement ; les activités proposées concourent à recréer du lien social par le biais d'activités collectives et d'un accompagnement ; ainsi gérer et animer pour ces personnes des activités d'accueil, d'information, d'échanges, de partage, d'entraide mutuelle ; former des accompagnants et des animateurs à agir dans le cadre de l'association ; participer, créer, éventuellement en partenariat avec d'autres personnes physiques ou morales poursuivant les mêmes buts ou des buts complémentaires, des activités nouvelles	DOMICILE ET ACTIVITE principale dans le 14e	36 rue Guillemot 75014	M. Delaporte Dominique
CINEJUM	faciliter l'accès au matériel audiovisuel en particulier chez les étudiants, partager les connaissances dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, promouvoir les œuvres des étudiants et du jeune public	DOMICILE ET ACTIVITE principale dans le 14e	12 RUE Cassini -75014	M. BRUNO Eliott
IDEASOLIDARITE - Institut IDEAS	IDEAS a pour objet de faire progresser le bien commun et les missions sociales portées par les organisations sans but lucratif en accompagnant ces dernières dans les domaines de la qualité de la gouvernance, la bonne gestion financière, l'efficacité de l'action, et la responsabilité sociale, afin de garantir la convergence entre ces organisations et leurs bénéficiaires d'une part, et les donateurs, philanthropes ou financeurs d'autre part ;	DOMICILE ET ACTIVITE principale dans le 14e	66 avenue du Maine - 75014 Paris	Mme Gougenheim Isabelle
ASSOCIATION LOUVERTURE DHAITI POUR TURBET	réalisation d'événements, la collecte de dons de toutes sortes dans un but caritatif ; organisme visant à sensibiliser et promouvoir la culture haïtienne par le biais de divers événements	DOMICILE ET ACTIVITE principale dans le 14e	4 RUE Maurice Bouchor - 75014	Mme Marie-Johnson DELY SEVERE
LES COULEURS DU RYTHME	promouvoir la création, l'enseignement et les échanges autour de pratiques corporelles, artistiques et spirituelles (danse, yoga, percussions, etc) dans une recherche de partage, d'épanouissement et de bien-être	DOMICILE ET ACTIVITE principale dans le 14e	20 RUE du Commandant René Mouchotte - 75014	Mme BOBE Anne-Catherine
SEHDACS SOCIETE D'ETUDES HISTORIQUES DES ANCIENNES CARRIERES ET CAVITES SOUTERRAINES	rassembler tous ceux qui s'intéressent à l'étude de l'histoire des anciennes carrières et cavités	DOMICILE ET ACTIVITE principale dans le 14e	27 RUE du Faubourg saint Jacques - 75014	M. FAURE Jean-Luc



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/04**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DAE 28 Budget Participatif – Subventions (327 000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1511-2 et L1511-3 et les suivants ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale »

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder sept subventions d'investissement (327 000 euros) à sept structures et de l'autoriser à signer une convention avec sept structures

Sur le rapport présenté par M Elliot DE FARAMOND, Adjoint à la Maire chargé de la vie associative et de la participation citoyenne.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DAE 28 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	25 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	25
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/05**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DDCT 10 Subventions (124.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à dix-sept associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Mairie de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept associations ;

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport présenté par M Elliot DE FARAMOND, Adjoint à la Maire chargé de la vie associative et de la participation citoyenne

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DDCT 10 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	25 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	25
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/06**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DDCT 12 Attribution d'une subvention l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris en date du 14 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association PIMMS Médiation Paris au titre de l'année 2023 et l'adoption d'un avenant à la convention d'objectifs susvisée

Sur le rapport présenté par M Elliot DE FARAMOND, Adjoint à la Maire chargé de la vie associative et de la participation citoyenne

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DDCT 12 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	25 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	25
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/07**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DDCT 22 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 euros pour 20 projets associatifs)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations,

Sur le rapport présenté par M Elliot DE FARAMOND, Adjoint à la Maire chargé de la vie associative et de la participation citoyenne.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DDCT 22 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	26 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	26
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



Millésime

N° de page

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/08**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DU 32 Cession à la SEM PariSeine de 3 biens à Paris 13e, 14e et 20e dans le cadre de l'expérimentation d'une démarche de promotion publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-3

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DU 32 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	26 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	26
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du 06 mars 2023**

**DÉLIBÉRATION N°14/23/09**

Projet de délibération 14 2023 03 Règlement de la commission logement de la mairie du 14e

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-33, L.2143-2, L.2511-10 et L.2511-19,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.441-1, L.441-2 et R.441-3,

Vu la délibération du conseil d'arrondissement du 22 janvier 2018 n°14-2018-03 créant la commission de désignation des candidats aux logements sociaux,

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article 1: membres de la Commission de désignation des candidats aux logements sociaux

Sont désigné-e-s pour représenter le Conseil d'arrondissement au sein de la Commission de désignation des candidats aux logements sociaux, les conseiller-e-s d'arrondissement dont les noms figurent ci-dessous :

Majorité municipale

- M. Didier ANTONELLI
- Mme Julie CABOT
- Mme Catherine CHEVALIER
- Mme Sinda MATMATI

Opposition

- M. Eric AZIERE



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023**

Sont désigné-e-s pour représenter les différentes instances prévues dans au titre I du Règlement intérieur de la Commission de désignation des candidats aux logements sociaux, les personnes dont les noms figurent ci-dessous :

- Mme Caroline MIGNOT, Présidente de la Commission
- Mme Catherine BOUJU
- Mme Caroline BREL
- Mme Annie CHEVENEMENT
- Mme Christine COLIN
- M. Jean-Pierre COULOMB
- Mme Marijo FAURE
- M. Rémy GOOCH
- M. Thierry MARZIN

Article 2 : règlement intérieur Commission de désignation des candidats aux logements sociaux

Le règlement intérieur de la Commission est arrêté tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3 : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 14 2023 03 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	23
Avis Défavorable	5
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**Règlement intérieur de la Commission de désignation des candidats aux logements sociaux du 14<sup>ème</sup>**  
**arrondissement de Paris**  
**Version du 6 mars 2023**

**Préambule**

La Commission de désignation et de transparence, initialement instaurée par une Communication en Conseil d'arrondissement du 15 octobre 2001, a vu sa mise en place confirmée par la Délibération N°14-2018-22 du 10 septembre 2018.

L'objectif premier de la Commission est de garantir la plus grande transparence dans les propositions adressées aux organismes gestionnaires pour l'occupation des logements sociaux qui font partie du Contingent de la Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Pour ce faire, les Membres de la Commission sont soumis à une réglementation définissant le mode de fonctionnement de la Commission et disposent également de droits et d'obligations leur permettant de remplir leurs missions de la façon la plus efficiente possible.

**I. Composition de la Commission**

Le/La Président(e) est une personnalité indépendante, nommée par le/la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement ;

Son/Sa Suppléant(e), membre de la Commission désigné(e) nommément par le/la Présidente, assure son rôle en cas d'empêchement ;

La Commission est composée de :

- 1) Représentant(e)s du monde associatif :
  - Collectif Logement 14,
  - Confédération Nationale du Logement,
  - Consommation Logement Cadre de Vie,
  - Ligue des Droits de l'Homme,
  - Montparnasse Rencontres,
  - Secours catholique
  - Solidarités Nouvelles pour le Logement.
  - Et plus largement tout membre d'associations du 14<sup>o</sup> concernée par le logement qui en ferait la demande, après accord de la maire et de la Présidente de la commission.
- 2) Représentant(e)s des services sociaux du 14<sup>ème</sup> arrondissement :
  - Délégué(e)s de coordination de la Direction des solidarités ;
- 3) Elu(e)s :
  - 4 élu(e)s issu(e)s de la majorité,
  - 1 élu(e) issu(e) de l'opposition.
- 4) Secrétariat de la Commission Logement, confié au Service Logement de la Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement, sous l'autorité de la Direction Générale des Services



## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

### II. Fonctionnement de la Commission

L'instruction des dossiers est réalisée sur le fondement :

- de la cotation définie par la Maire de Paris lors de sa déclaration au Conseil de Paris des 16 et 17 juin 2014 ;
- des critères de priorité déterminés par le règlement départemental.

L'extraction des candidats se fait en présence au moins d'un membre de la Commission à partir du Logiciel AIDA (Accueil et Instruction des Demandes et des Attributions de logement) de la Direction du Logement et de l'Habitat, sur des dossiers en adéquation avec les caractéristiques des logements proposés et selon la cotation de priorisation en vigueur.

Sur les sept dossiers présélectionnés lors de l'extraction, un travail d'information est effectué par le Service Logement (validité des justificatifs, estimation des aides au logement, calcul du reste pour vivre et du taux d'effort selon les normes de l'OCDE).

La liste des candidats et des logements proposés est transmise rapidement aux services sociaux, leur permettant de procéder à un travail complémentaire d'informations en amont de la Commission.

Les sept candidats sont ensuite anonymisés et inscrits dans un tableau relatant toutes les informations issues des fiches de synthèse AIDA (cotation, numéro de demandeur de logement, ancienneté, situation familiale, situation locative actuelle, logement souhaité, motifs et précisions complémentaires, historiques des désignations, agent ville/Etat).

Chaque membre dispose d'un dossier comprenant l'ordre du jour, le suivi des propositions antérieures, la fiche descriptive des logements présentés, les tableaux de candidats extraits en présélection.

Le/La Président(e) dispose du même dossier susmentionné, des plafonds de ressources et du détail des cotations.

Le Service Logement dispose en outre d'un dossier comportant les fiches de synthèse AIDA ainsi que tous les justificatifs des dossiers présentés permettant de répondre, le cas échéant, aux interrogations des membres lors de l'examen des situations.

Chaque membre est invité à s'exprimer sur la sélection et la classification. En cas de fort désaccord, un vote peut avoir lieu à main levée. Seuls les membres de la Commission peuvent voter, à l'exception des élus.

A l'issue de l'examen d'un logement, trois à quatre candidats sont classés par ordre de priorité. Le Service Logement a pour mission de rapporter les décisions de la Commission au service de la Direction du Logement et de l'Habitat pour transmission auprès des bailleurs.

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****III. Périodicité des Commissions**

La Commission Logement se réunit une fois par mois et étudie des désignations de candidat pour les commissions de droit commun. Aucun quorum n'est requis. Le calendrier des commissions est fixé avec la présidente 2 fois par an pour le semestre à venir.

Au contingent de réservation des logements pour les commissions classiques, il est à noter que 25% des logements sont sanctuarisés pour le personnel de la Ville de Paris. Depuis le mois de novembre 2019, les deux commissions ont lieu simultanément ou successivement lors d'une même séance.

La désignation des agents se fait selon la même procédure que les candidats de droit commun avec une cotation spécifique prenant en compte, la nature de l'activité, les horaires décalés ou encore l'éloignement du lieu de travail.

Les membres peuvent réfuter l'ensemble des dossiers proposés et demander une nouvelle sélection si besoin. En cas d'impossibilité de réunir la commission, et en cas d'urgence de désignation, il sera possible de présenter des candidats désignés en rang 2 lors des précédentes commissions sur des logements identiques, après accord avec le/la Présidente(e) de la Commission.

**IV. AUDITEURS LIBRES**

Afin de renforcer le caractère impartial et anonyme des désignations, il est admis qu'un ou deux citoyen(ne)s puissent participer à la commission de désignation sans vote délibératif, ni droit de parole.

La demande de participation doit être formulée par courrier à la/au Président(e) de la Commission. Les citoyen(ne)s retenu(e)s sont convoqué(e)s par courrier et doivent se présenter à la séance mentionnée muni(e)s de leur convocation et d'une pièce d'identité.

La convocation est accompagnée d'un document informatif sur le rôle de la Commission de désignation des candidats aux logements sociaux et d'un formulaire d'engagement à respecter la confidentialité des débats dûment signé et remis au Service Logement en début de séance.

**V. RELEVÉ DE DÉCISIONS ET COMPTE-RENDU**

Un relevé de décisions est établi à la fin de chaque commission et est consolidé par le service dans sa fonction de secrétariat de la Commission.

Il est transmis à chaque membre de la Commission un tableau récapitulatif des décisions avec levée de l'anonymat.

La Commission de désignation rend compte de son activité à la/au Maire d'arrondissement au moins une fois par an. Ce document sert de base à la communication annuelle présentée par le/la Maire au Conseil d'arrondissement.



Millésime

N° de page

--

--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

### VI. DROITS ET OBLIGATIONS

Les membres de la Commission, quel que soit leur statut, sont tenus au devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au secret des délibérations.

Aucune information concernant les dates de commission, les logements présentés, les candidats présélectionnés ne doit être communiquée, sous peine d'exclusion de la Commission.

### VII. DESIGNATIONS D'URGENCE

En cas d'extrême urgence, une commission extraordinaire peut être convoquée et statuer selon les mêmes règles que la Commission ordinaire. Dans le cas où la Commission ne peut se réunir, il est admis que le Service Logement, après accord du/de la Président(e), procède à la désignation selon les règles communément admises au sein de la Commission.

Des dossiers peuvent être exceptionnellement soumis à la Commission en dehors de l'extraction faite à partir du fichier par une Association, le Cabinet du/de la Maire ou la Direction Générale des Services s'agissant des agents de la Ville. Avant la Commission, le dossier est étudié par le Service Logement afin de valider son adéquation par rapport au logement proposé. Lors de la séance, la demande est analysée selon les critères de priorité fixés par la Commission.

Aucune demande extérieure ne peut avoir de passe-droit en dehors de cette procédure.

Une régularisation a posteriori est établie lors de la séance de Commission suivante et inscrite sur l'ordre du jour.



**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du 06 mars 2023**

**DÉLIBÉRATION N°14/23/10**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DLH 24 Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par 3F Résidences

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation

Vu la délibération 2022 DLH 72 du Conseil de Paris en date des 31, 1<sup>er</sup>, et 2 juin 2022 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de l'emprunt PAM à contracter par 3F Résidences en vue du financement d'un programme de réhabilitation d'une résidence pour personnes âgées de 85 logements située 68 rue des Plantes (14<sup>e</sup>)

Vu le contrat de prêt n° 138972 contracté par 3F Résidences auprès du groupe Caisse des dépôts et Consignations signé le 9 septembre 2022 et faisant partie intégrante du présent délibéré ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose de modifier la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts PAM et ECO-PRET à contracter par 3F Résidences en vue du financement d'un programme de réhabilitation d'une résidence pour personnes âgées de 85 logements située 68 rue des Plantes (14<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement



Millésime

N° de page

--	--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DLH 24 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/11**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DLH 51 Location de l'immeuble 78-82 rue Daguerre et 13-17 rue Fermat 14<sup>e</sup> à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

Vu le projet général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à Paris Habitat OPH de l'immeuble 78-82 rue Daguerre et 13-17 rue Fermat (14<sup>e</sup>)

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 20 janvier 2023

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DLH 51 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du 06 mars 2023**

**DÉLIBÉRATION N°14/23/12**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DLH 68 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2020 LH 47-2 du Conseil de Paris en date des 6, 7, et 8, octobre 2020 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de l'emprunt PLAI à contracter par SNL PROLOGUES en vue du financement d'un programme de création d'un logement PLA-I, à réaliser au 6, rue de la Briqueterie (14<sup>e</sup>)

Vu le contrat de prêt n°137380 signé le 22/07/2022 entre SNL PROLOGUES et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose de réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL PROLOGUES ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès BERTRAND, rapporteure, Adjointe en charge de l'urbanisme, logement et qualité de vie dans le parc social

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement



**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du 06 mars 2023**

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DLH 68 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/13**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DSP 1 Subventions (531 000 euros) à 2 associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à deux associations, et la signature de conventions et avenant :

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DSP 1 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/14**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Education

Vu la délibération 2022 DASCO 70, du Conseil de Paris des 11, 12, 13, et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges autonomes (10 947 737 euros) ;

Vu la délibération 2022 DASCO 71, du Conseil de Paris des 11, 12, 13, et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 333 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), de subventions d'équipement (2 062 885 euros), et de subventions pour travaux (190 952 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

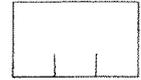
DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DASCO 1 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



Millésime N° de page



## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

### DÉLIBÉRATION N°14/23/15

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DFPE 12 Subvention (1 877 918 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 14 avril 2022 par l'association La Croix Rouge Française et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution d'une subvention à l'association La Croix Rouge Française,

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DFPE 12 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/16**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DFPE 25 Subvention (84 615 euros), avenant n° 3 à l'association La Porte Entr'ouverte (14e) pour la crèche parentale La Porte Entr'ouverte (14e).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association La Porte Entr'ouverte et la Ville de Paris

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Porte Entr'ouverte;

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DFPE 25 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/17**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DFPE 47 Subvention (149 352 euros), avenant n° 3 à l'association GRIBOUILLE ALÉSIA (14e) pour la crèche collective Gribouille 11 ter/Quater rue d'Alésia (14e).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L 2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association GRIBOUILLE ALESIA et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association GRIBOUILLE ALESIA:

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DFPE 47 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/18**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DFPE 59 Subvention (2 233 445 euros), avenant n°2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L 2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par La fondation Léopold Bellan et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Fondation Léopold Bellan

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DFPE 59 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/19**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DFPE 66 Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L 2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et la Ville de Paris pour 26 établissements d'accueil de la petite enfance

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

**DELIBERE**

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DFPE 66 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/20**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DFPE 72 Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L 2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour 24 établissements d'accueil de la petite enfance

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour le service de garde à domicile (CAD),

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ABC PUERICULTURE

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

**DELIBERE**

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DFPE 72 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/21**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DFPE 81 Subvention (92 500 euros) et avenant à l'association Réseau Môm'Artre pour le fonctionnement des six antennes parisiennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L 2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 22/04/2022 par l'association « Réseau Môm'Artre » et la Ville de Paris,

Vu l'avenant signé le 11/07/2022 (délibération 2022 DDCT 68) par l'association « Réseau Môm'Artre » et la Ville de Paris,

Vu l'avenant signé le 18/08/2022 (délibération 2022 DDCT 271) par l'association « Réseau Môm'Artre » et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération en date du 14, 15, 16, et 17 mars 2023, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « Réseau Môm'Artre » et la signature d'un avenant,

Sur le rapport présenté par M. Amine BOUABBAS, rapporteur, Premier adjoint en charge de l'Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DFPE 81 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/22**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L 2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure, Déléguée à l'accessibilité universelle, aux personnes en situation de handicap, à la lutte contre l'exclusion, à l'intégration et à la lutte contre les violences faites aux femmes

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DAJ 1 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du 06 mars 2023**

**DÉLIBÉRATION N°14/23/23**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DSOL 4 Aide alimentaire - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725€) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00€) pour 1 association, Conventions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L 2511-13. L 2511-14,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2000-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2023, 20 subventions de fonctionnement Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 14 associations pour des actions d'aide alimentaire destination de personnes et familles précaires ; et de signer des conventions avec les Restaurants du Cœur, La Chorba, et Emmaüs ; au titre de l'exercice 2023

Vu les conventions pluriannuelles signées en 2021, entre la Ville de Paris et le CASVP et les associations suivantes : la Croix Rouge française, Courte-Echelle, le Marché solidaire, Magaliménil, Porte Ouverte et Solidarité, la Fédération du Secours Populaire français du Département de Paris

Vu la convention pluriannuelle signée en 2022 avec l'association Solidaya ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure, Déléguée à l'accessibilité universelle, aux personnes en situation de handicap, à la lutte contre l'exclusion, à l'intégration et à la lutte contre les violences faites aux femmes

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement



**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du 06 mars 2023**

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DSOL 4 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



--	--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

### **DÉLIBÉRATION N°14/23/24**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DDCT1 Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €)

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds « Asile, migration et intégration » ;

Vu le décret n° 2022-713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, et des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021-2027 ;

Vu le décret n° 2022-796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le fonds « asile, migration et intégration » (FAMI), le fonds pour la sécurité intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021-2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu l'appel à projets AAP n°01-2022-FAMI du Fonds « Asile Migration Intégration » de la Direction Générale des Etrangers en France dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;

Vu la délibération 2021 DDCT 75 DAE DASES DASCO en date des 16, 17, 18, et 19 novembre 2021 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets du Fonds « Asile Migration Intégration (FAMI) » programmation 2021-2027 ;

Vu l'accord du Service du pilotage et des systèmes d'information (SPSI) de la Direction Générale des Etrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme La Maire de PARIS propose la signature de la convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et de 3 avenants pour des subventions à 3 associations

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023**

Sur le rapport présenté par Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure, Déléguée à l'accessibilité universelle, aux personnes en situation de handicap, à la lutte contre l'exclusion, à l'intégration et à la lutte contre les violences faites aux femmes

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DDCT 1 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/25**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DSOL 10 BPP 2016 et BPP 2022 : Subventions d'investissement (112 566 euros) et conventions pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-13, et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.345-2 et D.345-8,

Vu la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2019 conclue entre la Ville de Paris, l'Etat et la Régie Autonome des transports Parisiens relative au dispositif des Espaces Insertion,

Vu le projet de délibération 2023 DSOL DICOM 10 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer, au titre de l'exercice 2023 :

4 subventions d'investissement pour un total de 112 566 euros. Ces subventions étant destinées à des structures accueillant des personnes précaires (BI, BPP 2016 et BPP 2022)

Sur le rapport présenté par Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure, Déléguée à l'accessibilité universelle, aux personnes en situation de handicap, à la lutte contre l'exclusion, à l'intégration et à la lutte contre les violences faites aux femmes

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DSOL 10 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/26**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DSOL 18 subventions (244 140 euros) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'aide à l'accès droits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L 2511-13, L 2511-14

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2000-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le Contrat de Ville conclu entre la Ville de Paris et l'Etat pour la période 2015-2023 ;

Vu le projet de délibération 2023 DSOL DDCT 18, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de financements à dix-huit associations pour soutenir le fonctionnement d'actions d'insertion social

Sur le rapport présenté par Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure, Déléguée à l'accessibilité universelle, aux personnes en situation de handicap, à la lutte contre l'exclusion, à l'intégration et à la lutte contre les violences faites aux femmes

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DSOL 18 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



Millésime

N° de page

--

--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/27**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DSOL 35 Subvention d'investissement complémentaire pour les travaux de réhabilitation du pavillon Troubadour (association Bagagerie Solidaire 14)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L 2511-13 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.345-2 et D.345-8,

Vu le projet de délibération 2023 DSOL 35. par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer, au titre de l'exercice 2023 :

Une subvention d'investissement pour un total de 245 000 euros, pour la poursuite des travaux d'aménagement de la bagagerie 14

Sur le rapport présenté par Mme Catherine CHEVALIER, rapporteure, Déléguée à l'accessibilité universelle, aux personnes en situation de handicap, à la lutte contre l'exclusion, à l'intégration et à la lutte contre les violences faites aux femmes

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

**DELIBERE**

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DSOL 35 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	23 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	23
Avis Défavorable	0
Abstentions	5
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/28**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DAE 71 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Esperem (6ème) pour la gestion du Point Paris Emploi du 14ème.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2000-495 du 6 juin 2001

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de l'autoriser à attribuer une subvention de fonctionnement et signer une convention avec ESPEREM pour la gestion du Point Paris Emploi du 14ème

Sur le rapport présenté par M. Jérôme MARCHAND, rapporteur, Délégué à l'emploi, développement économique, économie sociale et solidaire

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DAE 71 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/29**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DAE 65 Subventions (167.600 euros) avec six associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2000-495 du 6 juin 2001

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre du Contrat de Ville et de l'autoriser à signer des conventions et avenants à conventions avec ces associations

Sur le rapport présenté par M. Jérôme MARCHAND, rapporteur, Délégué à l'emploi, développement économique, économie sociale et solidaire

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

**DELIBERE**

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DAE 65 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/30**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DAE 44 Subvention exceptionnelle (50 000 euros) à la Régie de Quartier Flora Tristan du 14<sup>ème</sup> et convention

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2000-495 du 6 juin 2001

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2512-1, ainsi que l'article L3211-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121-1 et suivants

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Flora Tristan la Régie de Quartier du 14<sup>ème</sup> et de l'autoriser à signer une convention avec cet organisme

Sur le rapport présenté par M. Jérôme MARCHAND, rapporteur, Délégué à l'emploi, développement économique, économie sociale et solidaire

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DAE 44 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



Millésime N° de page

--	--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

### DÉLIBÉRATION N°14/23/31

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DAE 21 Marché de la création Edgar Quinet (14e) attribution de la délégation de service public

Vu le code de la commande publique et notamment sa 3<sup>ème</sup> partie consacrée aux contrats de concession ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.411-1, ainsi que l'article L.1411-19

Vu l'avis du Comité technique paritaire du 5 avril 2022 ;

Vu l'avis préalable de la Commission consultative des services publics locaux lors de sa séance en date du 12 avril 2022 ;

Vu la délibération 2022 DAE 28 des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2022 autorisant Madame la Maire de Paris à procéder à une consultation et aux actes préparatoires en vue de la gestion déléguée du marché de la création Edgar Quinet (14<sup>e</sup>)

Vu la sélection des candidatures effectuées le 13 septembre 2022 par la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, émis le 18 janvier 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la signature d'une convention de délégation de service public pour la gestion du marché de la création Edgar Quinet (14<sup>e</sup>)

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, rapporteure, Déléguée à Culture, à la vie nocturne, à l'égalité femmes – hommes et à la lutte contre les discriminations

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DAE 21 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/32**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DAE 51 Marché de la création Edgar Quinet (14e) - révision du règlement

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté municipal portant réglementation des marchés de la création du 21 décembre 2016 ;

Vu la saisine des organisations professionnelles en date du 16 décembre 2022

Vu l'avis du conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 7 mars 2023

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la signature d'un nouvel arrêté portant règlement du marché de la création Edgar Quinet

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, rapporteure, Déléguée à Culture, à la vie nocturne, à l'égalité femmes – hommes et à la lutte contre les discriminations

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DAE 51 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/33**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DLH 78 Convention d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature à l'association « Atelier d'Artistes en Exil » (AAE) pour la mise à disposition d'un local situé 3-5-7 rue de Ridder (14e)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2111-1 et suivants

Vu le projet de délibération en date des 21, 22, 23 et 24 mars 2023, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association « Atelier des Artistes en Exil » pour la mise à disposition d'un local situé au 3-5-7 rue de Ridder à Paris 14<sup>ème</sup>

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine en date du 1<sup>er</sup> février 2023

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, rapporteure, Déléguée à Culture, à la vie nocturne, à l'égalité femmes – hommes et à la lutte contre les discriminations

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DLH 78 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/34**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DEVE 13 Dénomination « Sentier Michel Piccoli » attribuée à l'actuel « sentier d'Arcueil » dans le Parc Montsouris (14<sup>e</sup>)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date des 14, 15 et 16 mars 2023, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Michel Piccoli » à l'actuel « sentier d'Arcueil » dans le Parc Montsouris (14<sup>e</sup>)

Vu le plan annexé au projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, rapporteure, Déléguée à Culture, à la vie nocturne, à l'égalité femmes – hommes et à la lutte contre les discriminations

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DEVE 13 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



Millésime

N° de page

--

--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/35**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DU 56 Dénomination allée Mary Reynolds (14e).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « allée Mary Reynolds » à une emprise à Paris ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, rapporteure, Déléguée à Culture, à la vie nocturne, à l'égalité femmes – hommes et à la lutte contre les discriminations

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

**DELIBERE**

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DU 56 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/36**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DAE 81 Attribution d'une indemnité exceptionnelle à une kiosquière de presse parisienne - 4 429 euros - Signature de la convention afférente à cette indemnité

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 8 octobre 2015 ;

Vu le projet de délibération 2023 DAE 81 du Conseil de Paris en date des 21, 22, 23, et 24 mars, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une indemnité exceptionnelle à une kiosquière de presse parisienne;

Sur le rapport présenté par M. Valentin GUENANEN, rapporteur, Adjoint en charge des Commerces, artisanat, métiers d'art et tourisme

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DAE 81 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



Millésime N° de page

--	--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

### **DÉLIBÉRATION N°14/23/37**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DJS 37 Subventions (227.000 euros), convention et avenants avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subvention à 9 associations œuvrant pour la Jeunesse.

Sur le rapport présenté par Mme Anissa GHADI rapporteure, Adjointe en charge de la Jeunesse et Sport

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DJS 37 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/38**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 SG 7 Transformations Olympiques - Subventions (100 000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall et MAIF

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants. ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de conclure une convention de partenariat au titre de l'année 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall (FFBB) et MAIF

Sur le rapport présenté par Mme Anissa GHAIIDJ rapporteure, Adjointe en charge de la Jeunesse et Sport

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 SJ 7 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



Millésime

N° de page

--

--

## CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

### DÉLIBÉRATION N°14/23/39

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DEVE 5 Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date des 14, 15, 16, et 17 Mars 2023, par lequel Madame la Maire de Paris propose le règlement d'attribution des aides de la Ville de Paris pour travaux de végétalisation et d'abattement des eaux pluviales des copropriétés et la convention de partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat,

Vu la convention jointe au présent projet de délibération ;

Vu le projet de règlement des aides de la Ville de Paris pour les travaux de végétalisation et d'abattement des eaux pluviales des copropriétés joint au présent projet de délibération

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur, Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, végétalisation et espaces verts, voirie et mobilités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DEVE 5 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/40**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DPE 4 Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signatures d'avenants à trois conventions

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer 11 subventions d'un montant total de 407 500 euros aux associations: Emmaüs Alternatives (Paris Centre) ; La Textilerie (10<sup>e</sup>), La Petite Rockette (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>), Ma Ressourcerie (13<sup>e</sup>), La Ressourcerie Créative (14<sup>e</sup>), La Table des Matières (14<sup>e</sup>), 1000 Collectes (17<sup>e</sup>), 3S : Séjour Sportif Solidaire (17<sup>e</sup>), La Bricollette (18<sup>e</sup>), Coup de Main (20<sup>e</sup>) et Du Bleu dans les yeux (20<sup>e</sup>), conformément aux conventions pluriannuelle d'objectifs avec l'association 3S : Séjour Sportif Solidaire (17<sup>e</sup>).

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur, Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, végétalisation et espaces verts, voirie et mobilités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DPE 4 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/41**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DPE 5 Subventions (153 000 euros) et conventions avec 11 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de huit subventions d'un montant total de 153 000 euros aux associations Régie de quartier Paris Centre, Pik Pik Environnement, Régie de quartier Fontaine au roi, Biocycle, La Maison Bleue-Porte Montmartre, Zéro Waste Paris, L'Eternel Solidaire et Régie de quartier Saint Blaise Charonne ;

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur, Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, végétalisation et espaces verts, voirie et mobilités ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DPE 5 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/42**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DLH 69 Ancien Observatoire du Parc Montsouris (14e) - Convention d'occupation du domaine public et fixation du tarif d'occupation par l'Association Française d'Astronomie.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2511 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose d'autoriser la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public portant mise à disposition au profit de l'association Française d'Astronomie la propriété communale située 17 rue Emile Deutsch de la Meurthe à Paris 14<sup>ème</sup> arrondissement (Parc Montsouris)

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine en date du 18 janvier 2023

Sur le rapport présenté par M. Guillaume DURAND, rapporteur, Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, végétalisation et espaces verts, voirie et mobilités ;

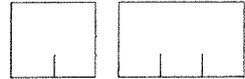
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DLH 69 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/43**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DDCT 3 Appel à projets politique de la ville - subvention de fonctionnement à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son Article L2511-14

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur; Adjoint en charge des quartiers Didot-Plaisance-Porte de Vanves et Pernety et politique de la Ville;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DDCT 3 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/44**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DDCT 4 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1 516 326 euros pour 100 associations et la réalisation de 236 actions)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son Article L2511-14

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur; Adjoint en charge des quartiers Didot-Plaisance-Porte de Vanves et Pernety et politique de la Ville;

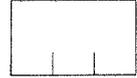
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DDCT 4 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/45**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 DDCT 11 Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires --subventions de fonctionnement (80 000 euros) à 9 associations

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son Article L2511-14

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur; Adjoint en charge des quartiers Didot-Plaisance-Porte de Vanves et Pernety et politique de la Ville;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 DDCT 11 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/46**

Portant avis sur le projet de délibération 2023 SG 6 Transformations Olympiques - Subventions (43 036 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 3 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver 3 conventions entre la Ville de Paris et trois associations (l'association ACP la Manufacture chanson, l'association Léo Lagrange et l'association FGO-BARBARA) dans le cadre du programme héritage de la Ville de Paris « Transformations Olympiques »

Sur le rapport présenté par M. Zoubir GHANEM, rapporteur; Adjoint en charge des quartiers Didot-Plaisance-Porte de Vanves et Pernety et politique de la Ville;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable au projet de délibération 2023 SG 6 du Conseil de Paris

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/47**

V14 2023 01 Vœu déposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif : Les Toutous du Quartier

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2023 01 Vœu déposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif : Les Toutous du Quartier

**EMET LE VŒU**Le Conseil de Quartier Pernety au Conseil d'Arrondissement de Paris 14<sup>ème</sup> arrondissement

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Conseiller.es d'Arrondissement,

Etant donné que :

- Le Square Alberto Giacometti et le Jardin Françoise-Héritier sont à l'heure actuelle interdits aux chiens (même tenus en laisse) ;
- Des propriétaires de chiens se sont réunis depuis deux ans à l'occasion de la crise sanitaire dans ces deux jardins publics pour permettre la socialisation de leur chien et également favoriser le lien social entre habitants du Quartier Pernety-Plaisance ;
- Cette activité n'a en aucune manière été préjudiciable au bon usage et et au bon entretien des jardins publics concernés, comme peuvent en témoigner les agents de la municipalité et les jardiniers municipaux ;
- Cette activité permet au contraire l'entraide solidaire des habitants du Quartier Pernety-Plaisance dont profitent notamment les personnes handicapées, et tout particulièrement les non-voyants ;
- Il n'existe aucun Caniparc décent et bien tenu proche du Quartier Pernety-Plaisance (mais seulement à Denfert-Rochereau à au moins trente minutes de marche) ;
- Les chiens n'ont aucunement accès dans les deux jardins publics susvisés aux espaces réservés aux enfants (nous proposons que la nacelle du Square Alberto Giacometti qui n'est jamais utilisée par les enfants soit retirée)
- Les propriétaires de chiens ne peuvent par ailleurs pas facilement s'offrir les services souvent coûteux des promeneurs de chiens ;

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023**

Le Conseil de Quartier Pernety suggère aux représentants du Conseil d'Arrondissement de Paris 14<sup>ème</sup> d'autoriser cet hiver en dehors des vacances scolaires, à titre expérimental et sous la supervision des agents municipaux, l'accès aux deux jardins publics mentionnés ci-dessus des chiens restés sous le contrôle direct de leur maître (tenus en laisse de dressage) entre 10 heures et 13 heures et entre 15 heures et 17 heures.

Le projet de ce texte a été présenté en Comité d'Animation du Conseil de Quartier Pernety le 24 novembre 2022. Sa dernière version a été adoptée en réunion plénière du 12 décembre 2022 par 11 électrices et électeurs présents, refusé par 8, 2 se sont abstenus, la liste d'émargement tenue à jour par le Service Démocratie Locale comprenant 89 personnes en droit de voter dont 22 étaient présentes.

**DELIBERE**

Article unique : après discussion le vœu V14 2023 01 est rejeté à la majorité

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	22 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	0
Avis Défavorable	22
Abstentions	1
Ne participent pas au vote	5



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du 06 mars 2023**

**DÉLIBÉRATION N°14/23/48**

V14 2023 02 Vœu déposé par Mme Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu-e-s de la majorité municipale relatif au projet de la Région Île-de-France et du Rectorat de Paris de fusion des lycées François Villon, Jacques Monod et François Rabelais.

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2023 02 Vœu déposé par Mme Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu-e-s de la majorité municipale relatif au projet de la Région Île-de-France et du Rectorat de Paris de fusion des lycées François Villon, Jacques Monod et François Rabelais.

**EMET LE VŒU**

Considérant l'annonce par la Région Île-de-France et par le Rectorat de Paris de la fusion des lycées François Villon, Jacques Monod et d'une partie du lycée François Rabelais à la rentrée de septembre 2024 sur le site de la cité scolaire François Villon ;

Considérant que ce projet prévoit d'accueillir entre 900 et 1 500 élèves supplémentaires sur ce site où les espaces ne seront absolument pas suffisants en l'état et sans remettre en cause des projets innovants, ambitieux et essentiels à la réussite des élèves, notamment au collège (FabLab, future Newton Room...);

Considérant qu'à ce stade la Région Île-de-France n'a pas de crédits dédiés à ce projet malgré l'envergure des travaux qui seront nécessaires pour accueillir les élèves supplémentaires, par exemple pour créer un espace de restauration digne et spacieux ;

Considérant que les projets mis en place au sein de la Cité scolaire François Villon sont directement menacés par ce projet de fusion et que les élèves du collège et du pôle innovant lycéen (PIL) vont voir leur condition d'apprentissage se dégrader alors même que la Cité scolaire François Villon est l'un des établissements les plus ségrégués de Paris, avec l'un des indices de positionnement social (IPS) les plus faibles de la capitale ;

Considérant que ce projet de fusion condamne de fait les filières générales du lycée François Villon ;

Considérant que ce projet a été décidé sans concertation aucune, notamment des communautés éducatives des établissements concernés ;

CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du 06 mars 2023

**Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu·e·s de la majorité municipale souhaitent réaffirmer leur engagement auprès des équipes pédagogiques et des familles de la Cité scolaire François Villon et émettent le vœu auprès de la Région Île-de-France et du Rectorat de Paris :**

- **D'annulation de ce projet de fusion des 3 lycées concernés ;**
- **De la mise en place d'un groupe de travail sur l'avenir de la cité scolaire François Villon prenant en compte l'ensemble des spécificités de l'établissement, des besoins éducatifs des élèves et des potentialités en vigueur sur le 14<sup>e</sup> arrondissement**

DELIBERE

Article unique : après discussion le vœu V14 2023 02 est adopté à l'unanimité

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	23
Avis Défavorable	5
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023****DÉLIBÉRATION N°14/23/49**

VI4 2023 03 Vœu déposé par Mme Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu-e-s de la majorité municipale relatif au projet de Carte Scolaire 2023/2024 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

VI4 2023 03 Vœu déposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif : Les Toutous du Quartier

**EMET LE VŒU**

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur 3 ans, de bénéficier d'un parcours de réussite pour toutes et tous quel que soit le milieu social d'origine ;

Considérant les projets soumis ou à soumettre aux CDEN des 13 février et 6 mars, sanctionnant respectivement 182 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 80 pour les seuls collèges), et 155 suppressions de postes d'enseignants et 176 fermetures de classes et seulement 6 ouvertures dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré ;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et 3 collèges ;

Considérant que les écoles maternelles 15 rue Antoine Chantin, 55 rue Sarrette, 190 rue d'Alésia, 10 rue Sévero, que les écoles élémentaires 8 rue Maurice Rouvier, 188 rue d'Alésia et 3 rue d'Alésia sont concernées par ces annonces de fermetures de classes et qu'en complément les collèges Alphonse Daudet, Jean Moulin, Alberto Giacometti et François Villon sont concernés par des annonces de fermetures de division en 6<sup>e</sup> ;

Considérant que 4 des établissements concernés dans le 14<sup>e</sup> arrondissement sont situés en réseau d'éducation prioritaire (REP) ;

Considérant la proposition de fusion de la maternelle et de l'élémentaire Sévero, ce qui représente la suppression d'un poste supplémentaire, portant ainsi le total à 8 postes supprimés dans les établissements du premier degré du 14<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant la forte mobilisation des communautés éducatives de ces écoles, à travers des assemblées générales et des manifestations ;

;

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023**

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique, et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ; qu'un nombre réduit permet de repenser l'école dans une approche moins verticale, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Education publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membre de l'organisation ;

Considérant l'impact de la crise sanitaire et des confinements successifs sur les conditions d'apprentissage, sur la santé et le bien-être des enfants ;

Considérant également les moyens alloués à l'école privée à Paris, en particulier pour accueillir des enfants non parisiens, au détriment de l'école publique ;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris, académie la plus ségréguée de France ;

Considérant la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, préconise que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire. Or, il y a un manque criant de moyens humains et financiers, ce qui réduit les chances de réussite et d'épanouissement pour les enfants en situation de handicap ;

Considérant l'engagement de la collectivité parisienne en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant à cet égard que la fermeture programmée des Jardins d'Enfants, en conséquence de la loi du 26 juillet 2019 et spécifiquement l'abaissement du caractère obligatoire de l'instruction à 3 ans, et la non-prise en compte de la spécificité des Jardins d'Enfants qui accueillent des enfants entre 3 et 6 ans, malgré de nombreuses interpellations du Gouvernement par les élu·e·s municipaux et parlementaires de l'opposition ;

Considérant que la Ville de Paris se mobilise fortement en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves en transformant les cours d'écoles en Oasis, en rendant les abords des écoles plus apaisés et moins pollués avec les Rues aux Écoles, en proposant des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, en offrant des enseignements avec des Professeurs de la Ville de Paris spécialement formés dans les disciplines qu'ils enseignent (EPS, Arts plastiques, Musique), et de nombreux autres dispositifs dans les écoles et les collèges ;



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

Considérant enfin la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments et améliorer leur performance énergétique ;

**Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu.e.s de la majorité municipale souhaitent réaffirmer leur engagement pour la réussite éducative des enfants du 14<sup>ème</sup> arrondissement et émettent le vœu auprès du Rectorat de Paris :**

- **Que soit annulée la suppression prévue de 331 postes d'enseignant.e.s du premier et second degré à Paris ;**
- **Que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2023-2024 soit revues à la hausse pour permette l'annulation des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics, et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite ;**
- **Qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteurs de handicap.**
- **Que les moyens alloués aux RASED et à la brigade de remplacement des enseignant.e.s soient revus à la hausse.**

DELIBERE

Article unique : après discussion le vœu V14 2023 03 est adopté à l'unanimité

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	28
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N°14/23/50**

V14 2023 04 Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100%14e relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2023 04 Vœu déposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif : Les Toutous du Quartier

**EMET LE VŒU**

Considérant que les écoles parisiennes ont vu leurs effectifs diminuer de 20% en 10 ans, soit 27 500 enfants en moins.

Considérant que cette baisse s'est accélérée depuis 2018, avec 15% d'enfants en moins en 5 ans, tandis que 4 000 élèves manquaient encore à l'appel à la rentrée 2022 ;

Considérant que cette baisse démographique est désormais également constatable dans les collèges et lycées, avec 2 000 élèves en moins dans le second degré à la rentrée 2022 par rapport à 2021 ;

Considérant que l'Académie de Paris est la plus touchée par cette diminution des effectifs scolaires ;

Considérant que cette décline démographique s'explique par la dégradation du cadre de vie des Parisiens qui fuient massivement la capitale, en attestent le départ des 123 000 Parisiens depuis dix ans ;

Considérant que ce sont avant tout les familles qui quittent Paris puisque le taux de fécondité y est inférieur à la moyenne nationale, que le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 11% et qu'une personne sur deux qui part a moins de 40 ans ;

Considérant que la qualité variable du périscolaire et le manque patent d'animateurs qualifiés dessert également l'attractivité des écoles parisiennes, au même titre que la baisse des investissements dans les établissements, de 37% depuis 2017 ;

Considérant que cet exode est à l'origine de la fermeture de 178 classes dans le premier degré à la rentrée 2023 et de 60 classes au collège ;

Considérant que ce sont 155 et 182 ETP qui seront supprimés respectivement dans le premier et le second degré à la rentrée 2023 ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves, ainsi que la fermeture de classes et d'écoles doit être une opportunité pour améliorer les conditions de travail et d'enseignement ;

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Séance du 06 mars 2023

Sur proposition des élus du groupe 100% 14<sup>e</sup> de la Droite et du Centre, le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- **Le Rectorat renonce aux fermetures de classes dans le 14<sup>e</sup> arrondissement afin de baisser le nombre d'élèves par classe, proposer un soutien scolaire de qualité et améliorer les résultats scolaires des élèves ;**
- **La Ville de Paris rehausse l'attractivité de ses écoles et collèges afin de retenir les familles à Paris, en :**
  - **Améliorant la pertinence et l'ambition éducative du périscolaire grâce au recrutement d'animateurs qualifiés ;**
  - **Ramenant au niveau de 2017 les investissements dans les écoles et collèges, en ciblant les écoles qui ne seront pas affectées par la décrue des effectifs.**

DELIBERE

Article unique : après discussion le vœu V14 2023 04 est rejeté à la majorité

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	5
Avis Défavorable	23
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0



**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du 06 mars 2023**

**DÉLIBÉRATION N°14/23/51**

V14 2023 05 Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100%14e relatif à la valorisation et plus particulièrement à la couverture du Marché des Puces de Vanves

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

V14 2023 05 Vœu déposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif : Les Toutous du Quartier

**EMET LE VŒU**

Le Marché des Puces de Vanves constitue un élément du patrimoine culturel de l'arrondissement et de Paris, tant en raison de son ancienneté (création en 1905), de l'ambiance qui y règne, de la qualité de son offre et de son originalité, puisqu'il s'agit du seul marché aux puces intra-muros de la Ville.

A l'occasion de la dernière délégation de service public, la Ville a insisté sur les priorités à prendre en considération par le futur délégataire : conforter la notoriété, garantir la diversité et la qualité des produits, renforcer les liens avec le quartier, conduire une politique d'animation et de communication adaptée, et mener des actions de sensibilisation en lien avec le développement durable.

Dans cette perspective, nous pensons que les Puces de Vanves devraient faire l'objet d'un projet ambitieux de couverture permanente, afin notamment que les exposants puissent développer leur offre et accueillir les visiteurs locaux, nationaux ou étrangers dans de meilleures conditions, en particulier les jours de pluie.

Ce type de projet n'est cependant pas réalisable – nous en convenons par avance – en quelques semaines. C'est pourquoi nous proposons que, dans l'immédiat, soit mis en œuvre une couverture provisoire, comparable à celle déployée pour les marchés alimentaires : peu coûteuse, elle contribuerait immédiatement et efficacement à l'atteinte des objectifs assignés, et laisserait du temps à la conduite d'études plus approfondies pour l'aménagement et la valorisation du site.



--	--

**CONSEIL DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT****Séance du 06 mars 2023**

Sur proposition des élus du groupe 100 % 14<sup>ème</sup> de la Droite et du Centre, le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que les services de la Ville de Paris :

- prennent le plus rapidement possible les mesures en vue de la couverture provisoire des Puces de Vanves les samedis et dimanches (évolution de la délégation de service public, etc)
- lancent une étude de faisabilité de la couverture permanente du site en vue d'une valorisation pérenne et durable du marché qui s'y tient

**DELIBERE**

Article unique : après discussion le vœu V14 2023 05 est rejeté à la majorité

conseillers présents	28 membres présents
voix exprimées	28 (dont 6 procurations)
Avis Favorable	5
Avis Défavorable	23
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0